

Aide à l'innovation "Inno R&D collaborative"

REGION BRETAGNE

Présentation du dispositif

Cette aide de la région Bretagne vise à soutenir les collaborations entre les entreprises et les organismes de recherche publics du territoire.

Elle a pour objectifs de :

- soutenir les projets associant une/des entreprise(s) et un/des laboratoire(s) bretons,
- faire prendre en compte les besoins des industriels par la recherche publique,
- soutenir l'émergence et la structuration de secteurs d'avenir en lien avec les Pôles de compétitivité du territoire.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Sont éligibles les partenaires d'un projet collaboratif de recherche et développement (liste non-exhaustive) :

- entreprises
- groupements d'entreprises et d'établissements de recherche
- centres techniques
- établissements d'enseignement supérieur et de recherche et organismes de recherche
- associations

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Dépenses éligibles

- pour les entreprises : coûts internes et externes directement liés au programme.
- pour les laboratoires : les surcoûts induits par le projet, hors salaires des personnels statutaires).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide de la Région intervient sous forme de subvention dont le montant dépendra du projet, mais avec un taux maximal de :

- 50 % pour les dépenses liées aux coûts internes et externes directement liés au programme pour les PME

et autres établissements privés,

- 30 % pour les ETI comptant moins de 5000 salariés,
- 25 % pour les autres GE,
- et jusqu'à 8100% des surcoûts induits par le projet pour le laboratoire (hors salaires des personnels statutaires).

Quelles sont les modalités de versement ?

L'aide sera versée en une ou plusieurs fois (des conditions particulières pourront être envisagées au cas par cas).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

Auprès de quel organisme

Dossier type de demande remis sur demande par le Service de l'innovation et des stratégies économiques et à déposer à la Région.

Pour connaître les modalités de dépôt de la demande il faut contacter le Service de l'innovation et des stratégies économiques de la Région Bretagne :

- Email : projets.innovation@bretagne.bzh
- Tel : 02 99 27 15 82

Organisme

REGION BRETAGNE

- **Administration Régionale**
283 avenue du Général Patton
35711 RENNES CS 21101
Web : www.bretagne.bzh